



Mise à jour pour les employés

Le 20 juin 2022

Suspension de la Politique de vaccination contre la COVID-19 obligatoire du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes

Découvrez ce qu'elle signifie pour vous et vos collègues

À tous les employés du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes (PFNP FC) :

Le 14 juin 2022, le gouvernement du Canada a fait une annonce concernant les changements apportés à sa [Politique sur la vaccination contre la COVID-19 applicable à l'administration publique centrale](#), y compris à la Gendarmerie royale du Canada.

Qu'est-ce que cette suspension signifie pour les employés du PFNP FC?

Le PFNP FC suspendra donc sa propre politique de vaccination contre la COVID-19 obligatoire à compter du 20 juin 2022.

Mise à jour pour les employés du PFNP FC en congé non payé

En vertu de la Politique de vaccination contre la COVID-19 obligatoire du PFNP FC, les employés du PFNP FC en congé non payé seront rappelés à leur poste d'attache dès le 20 juin 2022, si possible en fonction des besoins opérationnels. La direction et le personnel des ressources humaines communiqueront avec les employés en congé non payé et les employés qui pourraient les remplacer pour discuter des prochaines étapes.

Mise à jour pour les employés du PFNP FC ayant reçu une dose du vaccin contre la COVID-19

Si vous n'avez reçu qu'une seule dose du vaccin contre la COVID-19, vous n'avez pas à obtenir une deuxième dose du vaccin pour conserver votre emploi. De plus, vous n'aurez plus à effectuer régulièrement des tests de dépistage ni à communiquer vos résultats à votre surveillant ou gestionnaire immédiat.

Mise à jour pour les employés du PFNP FC bénéficiant d'un plan d'adaptation approuvé dans le cadre de la Politique de vaccination contre la COVID-19 obligatoire

Les mesures d'adaptation approuvées dans le cadre de la Politique de vaccination contre la COVID-19 obligatoire prendront fin le 20 juin 2022, et il ne sera plus nécessaire de procéder à des tests réguliers ni de communiquer vos résultats à votre surveillant ou gestionnaire immédiat.

À propos des autres mesures de protection

Toutes les autres mesures de protection, comme le port du masque, les écrans de plexiglas et la distanciation physique, demeurent en place. Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez communiquer avec votre surveillant ou gestionnaire, restez à la maison et suivez les instructions de vos supérieurs.

Restez à l'affût! Des renseignements supplémentaires vous seront communiqués bientôt.

Vous avez des questions ou des préoccupations?

N'hésitez pas à communiquer avec votre bureau des ressources humaines ou votre gestionnaire immédiat, si vous avez des questions ou des préoccupations.

Liens connexes :

- [Page sur la COVID-19 sur ConnexionFAC](#)
- [Vaccination des fonctionnaires fédéraux contre la COVID-19 – Canada.ca](#)

Le bureau national de la santé et sécurité au travail, Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes